



FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

CONTRIBUER AU DYNAMISME DE TOUTES NOS RÉGIONS

Demandes budgétaires 2025-2026 de la Fédération québécoise des municipalités



Février 2025

FQM
porte-parole
DES RÉGIONS



Table des matières

LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS.....	3
CONTEXTE	4
ACCÉLÉRER L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES... 5	
Rétablir et bonifier le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités	6
Reconduire des programmes essentiels du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.....	7
Accroître les investissements du Programme d'aide à la voirie locale.....	9
CONSOLIDER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL .. 11	
Reconduire l'initiative Accès Entreprise Québec.....	11
Bonifier le programme Relève entreprise.....	12
Renouveler l'initiative Chefs de file.....	13
AMÉLIORER LE SOUTIEN ENVERS LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION	13
RÉPONDRE AUX ENJEUX EN HABITATION LOCALEMENT	15
DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE QUALITÉ	16
FINANCER ÉQUITABLEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ RÉGIONAL.....	17
ÉTABLIR UNE RÉELLE DESSERTE AÉRIENNE RÉGIONALE	19
MIEUX OUTILLER LES COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT	20
Protéger les milieux humides par des interventions locales	20
Assurer la bonne application du nouveau cadre réglementaire des milieux hydriques	21
Zones inondables : offrir un soutien aux citoyens affectés.....	22
SOUTENIR DAVANTAGE LES CAMPS DE JOUR	23
ACCROÎTRE LES EFFORTS DE REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES.....	24



LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Depuis sa fondation en 1944, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) fait entendre la voix des régions du Québec. Convaincue que la force du nombre peut faire la différence, la FQM accorde une priorité absolue à ses 1 000 membres répartis sur l'ensemble du territoire québécois et à la défense de leurs intérêts politiques et économiques. Elle favorise l'autonomie municipale, travaille activement à accroître la vitalité des régions et offre un large éventail de services aux municipalités et MRC. Le dynamisme, la créativité, ainsi que l'esprit de concertation et d'innovation qui animent les élus(es) municipaux inspirent ses réflexions et façonnent ses actions au quotidien.

MISSION

Défendre les intérêts politiques et économiques des régions, en fournissant aux organisations municipales, dans un but non lucratif, un pôle d'expertise leur permettant de s'acquitter pleinement de toutes leurs responsabilités actuelles et futures.

VISION

Faire du Québec de demain le Québec de toutes les régions en permettant aux municipalités du territoire d'offrir des milieux de vie dynamiques et prospères à leurs citoyens, en leur donnant accès à des services de qualité, dans le respect des réalités régionales.

VALEURS

Dans le but de réaliser notre mission et notre vision, la Fédération, nos administrateurs et chaque membre de notre équipe sont guidés par les valeurs suivantes :

L'intégrité

La réussite de l'organisation est fondée sur la confiance que nous accordent les municipalités locales et régionales. Pour conserver celle-ci, nos décisions sont prises dans le respect de la mission, de la vision et des valeurs de notre organisation.

L'imagination

Face aux situations inhabituelles et dans un esprit d'entreprise, nous concevons et proposons à nos collègues et partenaires des solutions innovantes permettant de sortir des sentiers battus et de nous distinguer, tout en respectant nos valeurs.

La rigueur

Nous agissons de façon professionnelle en utilisant l'ensemble de nos connaissances, en considérant tous les aspects d'une situation et en respectant la parole donnée.

La proactivité et le travail d'équipe

Notre agilité et nos connaissances nous permettent d'anticiper les situations nouvelles et de résoudre activement les problèmes de notre organisation ou ceux de nos partenaires, et ce, grâce à la complémentarité de notre équipe et la collaboration qui nous anime.

L'engagement

L'action de chacun des membres de notre équipe est motivée par la passion et guidée par la volonté de réussir notre mission ainsi que par la vision de l'organisation.



CONTEXTE

L'année politique québécoise 2025 sera marquée, entre autres, par la tenue des élections municipales le 2 novembre prochain. De nombreux enjeux et dossiers, tant locaux, régionaux que nationaux, seront amenés dans le débat public faisant état des importants défis auxquels sont confrontés les élus municipaux au quotidien. Bien que quelques mois s'écoulent d'ici novembre 2025, tout porte à croire que les élections municipales se dessineront sur fond de ralentissement important de la croissance de la production du secteur public et de relations canado-américaines tendues.

Pour le principal partenaire des municipalités, soit le gouvernement du Québec, les choix et décisions en lien avec la préparation de son budget 2025-2026 s'annoncent très ardues. Le gouvernement est confronté à un déficit budgétaire historique de 11 milliards \$ et le chemin menant au déficit zéro sera épineux et complexe.

Malgré l'environnement économique précaire dû à un éventuel conflit commercial avec les États-Unis et le contexte financier défavorable de l'état québécois, les défis et les besoins des municipalités prennent de l'ampleur et la congestion s'accumule dans plusieurs programmes gouvernementaux. On ne compte plus le nombre de politiques ministérielles qui entraînent un transfert de responsabilités envers les municipalités locales et régionales sans les ressources nécessaires. À travers le budget à venir et comme partenaire de premier plan, le gouvernement du Québec doit envoyer des signaux clairs et concrets aux 1 104 municipalités et 87 MRC du Québec.

Lors de son exercice de préparation des demandes budgétaires 2025-2026, la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a consulté ses membres à plusieurs reprises. De multiples sujets ont fait l'objet de discussions et des consensus se sont rapidement définis quant aux éléments principaux qui préoccupent les élus concernant l'avenir de leur communauté. Le déficit d'entretien des infrastructures, la résilience aux changements climatiques, le soutien aux entrepreneurs locaux et la vitalité socioéconomique des milieux sont les thèmes qui définissent ainsi les lignes du présent document.

La FQM propose des orientations afin de faciliter l'élaboration d'un plan budgétaire qui permettra un appui stable et durable aux municipalités dans leurs défis les plus importants. Ces investissements permettront d'assurer pour toutes les régions du Québec un avenir dynamique et propice à la croissance et au développement, mais aussi à la hauteur des gens qui les habitent et les animent.



ACCÉLÉRER L'ENTRETIEN ET L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

Le poids financier de l'entretien, du maintien et du développement des infrastructures est considérable, voire colossal pour les municipalités de partout au Québec. En décembre 2023, le Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO) publiait un rapport intitulé *Plan québécois des infrastructures : comparaison interprovinciale et soutenabilité*. Selon les données analysées, les auteurs affirmaient que « l'Ontario rappor[tait] un déficit de maintien d'actifs (DMA) municipal de 52,1 milliards, donc presque 3 fois supérieur [à son] DMA provincial. Si ce rapport était aussi respecté au Québec, ceci donnerait un DMA municipal de près de 91,8 milliards. »¹

Dans son Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034, le gouvernement du Québec établissait le déficit de maintien d'actifs des infrastructures du gouvernement 2024-2025 à 37,1 G\$. En appliquant le ratio précédent soulevé par le CIRANO (3 fois le DMA provincial), le déficit de maintien d'actifs municipal pour 2024-2025 au Québec s'établirait à 111,3 milliards \$.

De son côté, le Centre d'expertise et de recherche en infrastructures urbaines (CERIU) évaluait en novembre 2023 que la valeur de remplacement des infrastructures municipales en eau à risque de défaillance élevé ou très élevé était de 18,2 milliards \$. Pour les municipalités entre 10 000 et 50 000 habitants, la valeur de remplacement de ces infrastructures était de 2,1 milliards \$, pour celles de 5 000 habitants et moins, elle était de 1,2 milliard de dollars, et pour les municipalités de 5 000 à 10 000 habitants, 500 millions \$. En ajoutant les travaux de voirie se trouvant au-dessus des infrastructures en eau, peu importe le type de chaussée, la valeur totale en 2023 des actifs en eau et en voirie à risque de défaillance élevée et très élevé s'établissait à 44,7 milliards \$.²

Ces constats font état de l'importance d'accroître la cadence des investissements dans l'entretien des infrastructures municipales alors que les coûts liés à celles-ci continueront d'augmenter sous l'effet de l'inflation, des changements climatiques et de l'usure des installations actuelles.

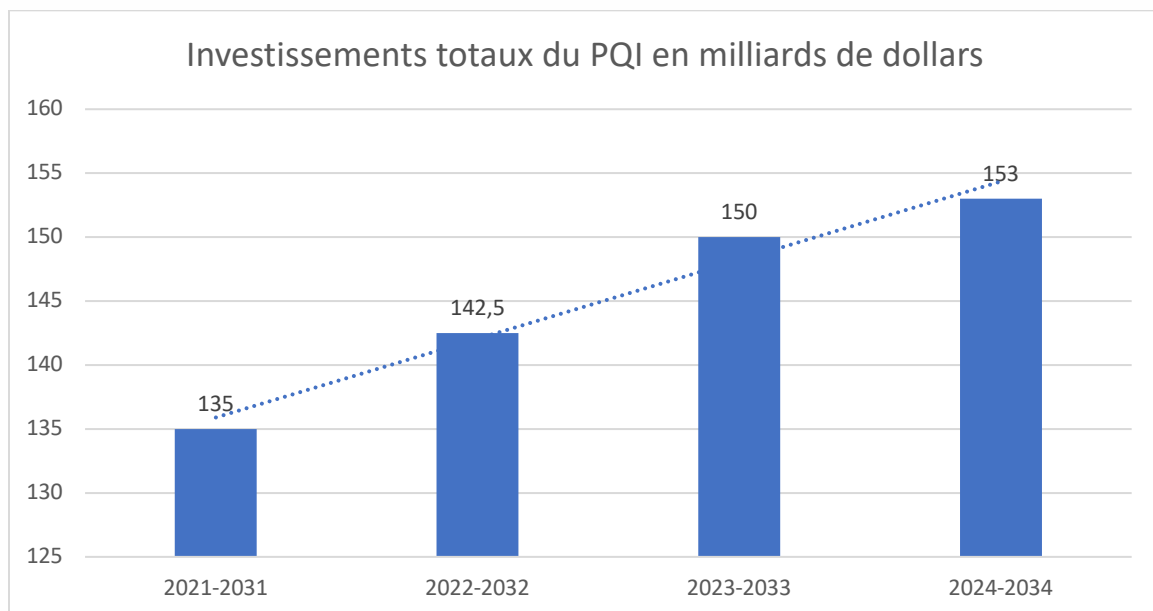
¹ Michaud, P.-C., Lévesque, L., Joanis, M., Brasseur, J., & Winstel, Q. (2023). Plan québécois des infrastructures : comparaison interprovinciale et soutenabilité (2023RP-28, Rapports de projets, CIRANO.) <https://doi.org/10.54932/LXOU3345>

² Joseph, M.-D., Salvant, F. (2023). Portrait de l'état des infrastructures en eau des municipalités du Québec : Rapport 2023 (Rapports et mémoires, CIRANO.) <https://ceriu.qc.ca/system/files/2024-03/Rapport-2023-Portrait-des-infrastructures-en-eau-des-municipalites-du-Quebec.pdf>

Rétablir et bonifier le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités

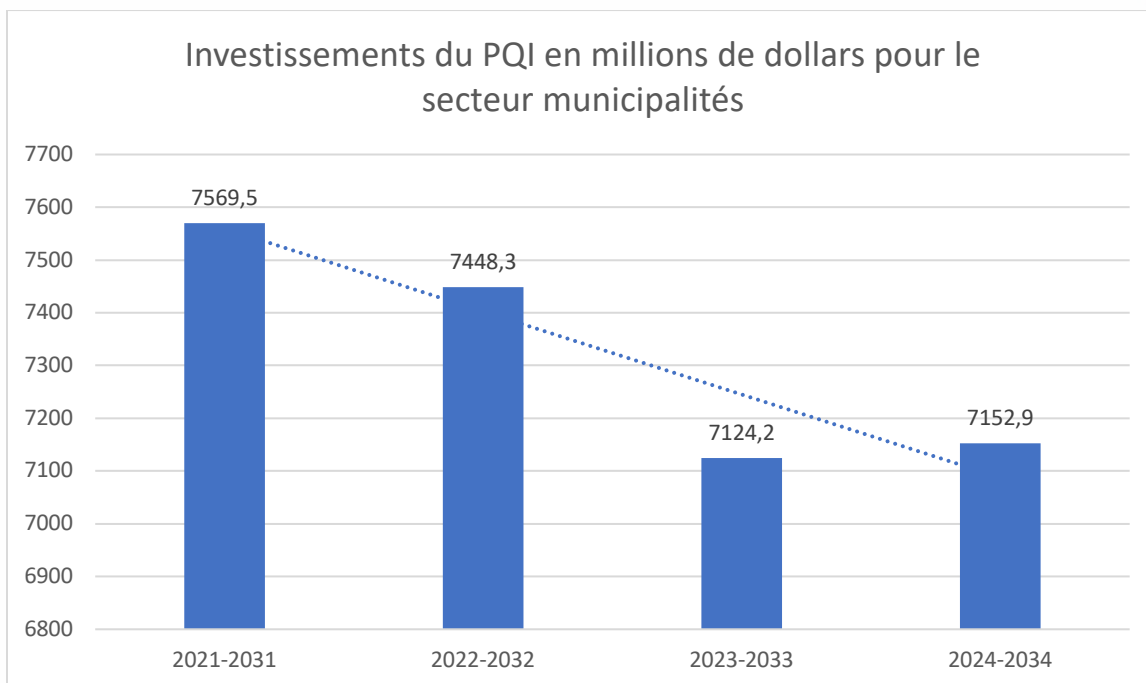
Dans son outil de planification qui lui permet de s'assurer que les fonds publics sont investis de façon optimale, le gouvernement du Québec a annoncé des investissements records de 153 milliards \$ dans son Plan québécois des infrastructures (PQI) 2024-2034. Comparativement à son PQI de 2021-2031, il s'agit d'une hausse de 18 milliards \$, soit un peu plus de 13 %.

NOTRE DEMANDE :
Rétablir et bonifier le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités.



Cependant, pour les investissements prévus au PQI 2024-2034 dans le secteur *municipalités*, une baisse des investissements est observée sur le prochain horizon de 10 ans, en comparaison avec le PQI 2021-2031. Malgré l'augmentation globale de 18 milliards \$ entre le PQI 2021-31 et le PQI 2024-2034, la part destinée aux municipalités diminue de 417 millions \$. Il s'agit d'une réduction des investissements publics planifiés de 5,5 % pour le secteur municipal.

En appliquant au PQI secteur *municipalités* le taux de croissance des investissements du PQI global entre celui de 2021-2031 et de 2024-2034 (13,3 %), le PQI secteur *municipalités* s'élèverait à près de 8,6 milliards \$, soit 1,4 milliard \$ de plus qu'actuellement.




Considérant que cette réduction constitue un recul au niveau du financement des infrastructures, et en tenant compte des constats préoccupants mentionnés dans les lignes précédentes, la FQM demande au gouvernement du Québec de rétablir et bonifier le niveau d'investissement prévu dans le PQI pour les municipalités afin de compenser la croissance continue des coûts et la pression exercée par les changements climatiques sur les infrastructures, notamment celles liées à l'eau.

Reconduire des programmes essentiels du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

Toujours dans l'optique d'assurer aux municipalités un accès au financement afin de mettre à niveau ou de construire de nouvelles infrastructures municipales adaptées aux besoins populationnels et résilients aux changements climatiques, il est primordial que des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation soient reconduits. Il s'agit de programmes hautement importants pour la vitalité de multiples communautés aux quatre coins du Québec.

NOTRE DEMANDE :
Reconduire les programmes PRACIM, PRAFI, PRABAM et PRIMA sur un horizon d'au moins 5 ans.

Qu'il s'agisse de la construction d'une caserne pour un service de sécurité incendie, ou de l'amélioration et l'agrandissement d'une salle communautaire aux bénéfices des aînés, la contribution financière du gouvernement est déterminante pour la réalisation de ces projets.



La FQM demande ainsi au gouvernement de reconduire les programmes ci-dessous sur un horizon à moyen terme afin d'offrir de la prévisibilité et de la stabilité pour la gestion des infrastructures municipales.

- **Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM)**

Lancé au printemps 2022, le PRACIM était doté d'une enveloppe de 600 millions \$. Il vise à permettre aux municipalités d'améliorer ou encore de mettre à niveau leurs bâtiments municipaux comme les casernes de pompiers, les hôtels de ville, les garages et les centres communautaires.

- **Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)**

Le PRAFI a pour objectif d'accroître la sécurité des personnes et la protection des biens dans les milieux bâtis face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau. Le volet Aménagements résilients du PRAFI prévoit un investissement de 270 millions \$ pour soutenir le milieu municipal dans la réalisation d'aménagements résilients face aux aléas liés aux inondations et à la mobilité des cours d'eau. Le volet Résilience des communautés et relocalisation du programme prévoit un investissement de 75 millions \$ pour aider le milieu municipal à réaliser des projets de relocalisation et d'immunisation de bâtiments situés dans les zones à risque élevé d'inondation.

- **Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)**

Issu du Plan d'action pour le secteur de la construction du gouvernement du Québec, le Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), doté d'une enveloppe de 90 M\$, a pour objectif d'accorder une aide financière aux municipalités de 5 000 habitants et moins, soit celles disposant de moyens financiers limités, pour leur permettre de réaliser rapidement des travaux à leurs bâtiments municipaux. Les travaux admissibles visent les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux et les centres ou salles communautaires.

- **Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA)**

Le Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) vise à soutenir les communautés dans leur adaptation au vieillissement de la population. Il accorde un financement aux municipalités et municipalités régionales de comté ayant adopté une politique des aînés et un plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) pour la réalisation de travaux d'infrastructures et d'aménagements visant les besoins des aînés.

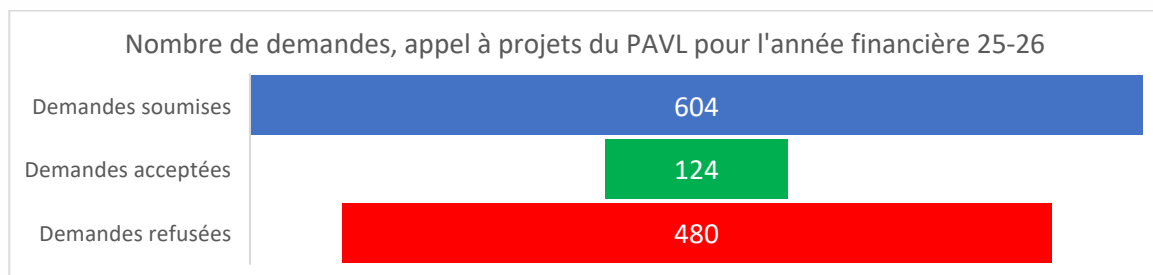
Accroître les investissements du Programme d'aide à la voirie locale

Le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable joue un rôle important afin d'assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau local et municipal. Malgré son importance, l'accès aux sommes disponibles au PAVL demeure difficile dû aux nombreuses demandes soumises.

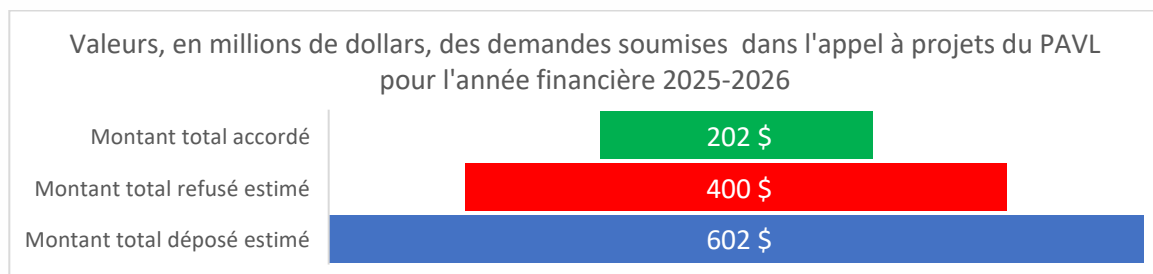
NOTRE DEMANDE :
Reconduire le Programme d'aide à la voirie locale avec un budget annuel supérieur à la moyenne des dernières années soit 443 millions \$.

80 % des demandes refusées pour l'année financière 2025-2026

La FQM a été mesurée d'obtenir les données de l'appel à projets du PAVL qui s'est déroulé l'automne dernier, sans devoir recourir à une demande d'accès à l'information. Des 604 demandes déposées aux volets *Redressement et sécurisation* et *Soutien*, 80 % de celles-ci ont été refusées. C'est donc dire qu'uniquement 124 demandes d'aide financière ont été acceptées et 480 ont été refusées.



Toujours selon les données colligées par la FQM, les projets soumis au PAVL pour l'année financière 2025-2026 totaliseraient plus de 600 millions \$. Les 124 projets acceptés portant une valeur de 201,7 millions \$, pour leur part, les projets refusés sont donc évalués à un minimum de 400 millions \$.



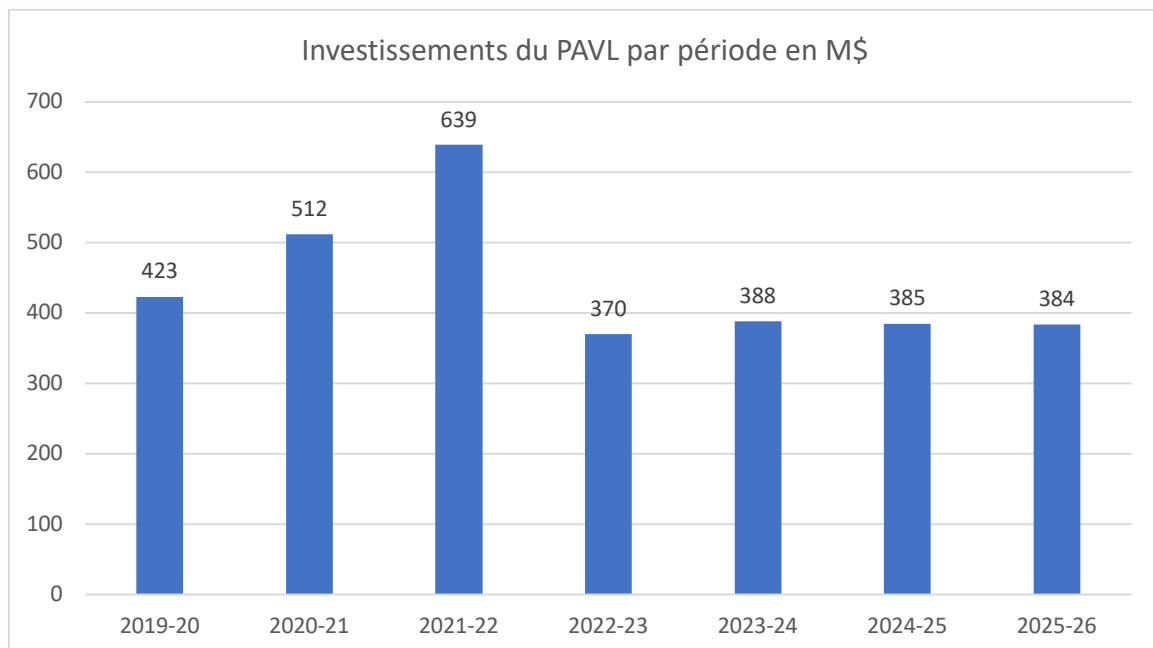
Ces données n’incluent pas un nombre important de projets qui n’ont pu être déposés dans le dernier appel à projets du PAVL. Les modalités du programme ayant été modifiées à l’intérieur de la courte période de soumission des projets, la FQM estime que le nombre de demandes transmises aurait pu atteindre la barre des 800.


Il est important de rappeler ici les coûts afférents au dépôt de chaque demande d’aide financière dans le PAVL et défrayés par les municipalités. Celles-ci ayant l’obligation de joindre des plans et devis signés et scellés par un ingénieur pour chaque demande, la FQM estime à plus de 20 millions \$ les frais professionnels reliés aux demandes transmises pour l’appel à projets 2025-2026. Même accompagnées de tels documents, les demandes soumises ne sont pas garantes de succès.

Des investissements en stagnation

Le coût d’entretien des 107 000 kilomètres de routes, de rues et de chemins locaux gérés par les municipalités ne fait que s’amplifier. Les différents impacts de plus en plus récurrents des changements climatiques augmentent l’intensité des entretiens et des mises à niveau. Les aides financières totales du PAVL ne suivent pas le rythme de l’accroissement du déficit d’infrastructure des municipalités supportant le réseau routier local. Notons aussi que plusieurs municipalités ont généralement une richesse foncière limitée.

Outre les années liées à la pandémie, les investissements totaux du PAVL stagnent et affichent même une diminution en comparant les quatre dernières périodes financières à la période pré-pandémique 2019-2020.





Afin de soutenir l'entretien et l'amélioration du réseau routier local et municipal, la FQM demande au gouvernement de reconduire le Programme d'aide à la voirie locale avec un budget annuel équivalant à la moyenne des sommes totales reçues annuellement dans le cadre du programme depuis le dépôt du premier budget du gouvernement en place (2019). Cette moyenne annuelle s'établit à 443 millions \$.

La FQM demande aussi, en lien avec l'administration du PAVL, de :

- Revenir aux principes initiaux du PAVL, soit de décentraliser la prise de décision;
- D'assurer que les projets priorités puissent être réalisés avant d'exiger une nouvelle évaluation et planification (passer de 3 à 5 ans);
- Remettre l'entretien préventif et palliatif dans le volet Amélioration;
- Revoir la période d'auscultation et d'inspection pour les chemins en gravier;
- Ne pas exiger de plans et devis complétés à 100 % avant le dépôt des projets.

CONSOLIDER LES EFFORTS EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE LOCAL

Reconduire l'initiative Accès Entreprise Québec


La FQM demande une fois de plus la reconduction de l'initiative Accès Entreprise Québec (AEQ) qui permet aux entrepreneurs à travers la province d'obtenir des services offerts gratuitement et facilement accessibles. Cette initiative leur offre l'accompagnement nécessaire dans la réalisation de leurs projets d'affaires et les réfère vers les organismes, les programmes ou les outils appropriés, tout en facilitant leurs démarches de financement, entre autres, grâce aux Fonds locaux d'investissement.

NOTRE DEMANDE :
Reconduire la mesure
Accès Entreprise Québec
pour au moins 5 ans dès
2026-2027.

Depuis la mise en place d'AEQ en 2020, les services de développement local des MRC ont performé. À titre d'exemple, durant la pandémie, les interventions menées (Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME) et Aide aux entreprises en région en alerte maximale (AERAM)) par les MRC ont totalisé 568,6 M\$ et uniquement 8 M\$ ont dû être radiés pour l'ensemble du

Québec, une perte de 1,4 % alors que des programmes similaires gérés par d'autres entités ont connu des taux de 10 %.

Ce tour de force a permis aux services locaux de développement des MRC et à leurs organismes délégataires d'accroître leur visibilité et leur crédibilité à l'égard des PME de nos régions. D'ailleurs, dans un sondage mené par la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), section Québec, du 4 juin au 6 septembre dernier, 78 % des entreprises répondantes ont jugé souhaitable que le palier local joue un plus grand rôle dans le développement économique. Autre élément favorable, 76 % des PME



sondées jugent utile que les MRC et leurs organismes délégataires en matière de services de développement économique soient le point d'accès de première ligne en matière de services d'accompagnement aux entrepreneurs.

Devant ces réalisations et ces constats, il est possible d'affirmer que l'efficacité de l'initiative AEQ ne fait aucun doute. La FQM demande ainsi la reconduction de la mesure Accès Entreprise Québec pour 5 ans dès 2026-2027. Il est nécessaire d'assurer la rétention du personnel recruté dans chaque MRC et organisme délégataire via l'initiative, de consolider le mandat de porte d'entrée des MRC pour les entrepreneurs de partout au Québec et d'assurer la pérennité du réseau AEQ.

Bonifier le programme Relève entreprise

NOTRE DEMANDE :
Renouveler et bonifier le financement du programme Relève entreprise.

Le programme Relève entreprise, administré par la FQM, vise à favoriser l'accessibilité des entrepreneurs qui bénéficient d'un prêt d'un Fonds local d'investissement (FLI) à des services professionnels dans un contexte de relève entrepreneuriale. Ce programme a été mis en place avec l'appui financier du ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie en 2023.

En décembre 2024, le Centre de transfert d'entreprise du Québec (CTEQ) a déposé officiellement l'Étude nationale du repreneuriat et des transferts d'entreprise au Québec, 2015-2021. Selon l'étude, « entre 2015 et 2021, près de 52 000 changements de propriétaire-dirigeant ont eu lieu, soit environ 7 400 transferts annuels en moyenne. En 2021 seulement : plus de 8 600 transferts ont été enregistrés, représentant une hausse de 32,1 % par rapport à 2015. »³

Le succès de la mesure Relève entreprise de la FQM et les données concernant le repreneuriat au Québec issues de l'étude du CTEQ démontrent bien l'importance de soutenir par des actions tangibles le transfert des petites entreprises, souvent essentielles dans les communautés.

Comme l'enveloppe budgétaire du programme Relève entreprise de la FQM valide jusqu'au 31 mars 2026 est maintenant totalement engagée, la FQM demande au gouvernement de renouveler et bonifier le financement du programme afin de répondre aux demandes actuellement reléguées sur une liste d'attente.

³ Duhamel, M. (2024). Étude nationale du repreneuriat. Les transferts d'entreprise au Québec, 2015-2021 : le rapport détaillé, Observatoire du repreneuriat et du transfert d'entreprise du Québec, Centre de transfert d'entreprise du Québec. https://ctequebec.com/wp-content/uploads/2024/12/ORTEQ-Etude-Nationale-DUHAMEL-Decembre-2024_electronique6.pdf



Renouveler l'initiative Chefs de file

NOTRE DEMANDE :

Renouveler le financement de l'initiative Chefs de file.

L'initiative Chefs de file, issue d'un partenariat entre le gouvernement du Québec, la FQM, et l'Association des directions du développement économique local du Québec (ADDELQ), vise à appuyer les entreprises des municipalités locales de moins de 55 000 habitants qui ont un impact significatif sur leur collectivité.

Déployer par l'organisme Inno-Centre, Chefs de file permet ainsi d'offrir de l'accompagnement d'affaires spécialisé ponctuel, en complémentarité des services de développement économique local des MRC, dans le but d'aider les entreprises admissibles à consolider ou déployer leurs activités.

Face aux succès de l'initiative après seulement 7 mois d'activité (125 places comblées en plus d'une liste d'attente qui s'allonge), la FQM demande au gouvernement de renouveler le financement de l'initiative Chefs de file dans le but de continuer de soutenir la vitalité des collectivités régionales en offrant du conseil d'affaires spécialisé aux PME à fort impact.

AMÉLIORER LE SOUTIEN ENVERS LA RÉGIONALISATION DE L'IMMIGRATION

Malgré la réduction des cibles annuelles du nombre d'immigrants, les régions du Québec continuent de multiplier les efforts dans le but de rendre les territoires plus attractifs, de favoriser un établissement durable des personnes immigrantes et ainsi contribuer à la régionalisation de l'immigration. Les MRC et les organismes du milieu comptent sur des ressources devenues essentielles à l'accueil et à l'intégration des personnes immigrantes. Deux programmes du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) contribuent à rendre ces actions possibles.

Le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) a pour mission de soutenir les personnes immigrantes dans leur processus d'intégration et leurs démarches d'installation afin qu'elles puissent participer pleinement à la vie collective québécoise. Il est l'une des principales sources de financement des Services d'accueil des nouveaux arrivants (SANA). Dans ses dernières ententes triennales et selon les commentaires obtenus par la FQM, le financement proposé par le ministère est en deçà des cibles déterminées par les SANA en matière de personnes immigrantes accompagnées. Ce déséquilibre risque donc de porter préjudice à plusieurs nouveaux arrivants, le temps et les ressources en accompagnement étant sous-financés pour assurer des services équitables.

NOS DEMANDES :

Reconduire le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) avec une bonification budgétaire, afin de que le MIFI puisse respecter le financement demandé par les organismes selon les cibles établies.

Reconduire le Programme d'appui aux collectivités (PAC) avec indexation et ajuster l'administration du programme dans le but d'éviter des interruptions d'activités entre les renouvellements.

Créer un réseau sous la forme d'Accès entreprise Québec avec une enveloppe budgétaire valide pour 5 ans qui servira à financer les ressources dédiées à la régionalisation de l'immigration.

Du côté du Programme d'appui aux collectivités (PAC) du MIFI, des enjeux ont aussi été soulevés. Ce programme d'aide financière, disponible pour les organismes municipaux et les organismes à but non lucratif, vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives. Le principal enjeu évoqué est l'écart de temps important entre la fin des ententes et le renouvellement de celles-ci par le MIFI. Cet enjeu mène à un arrêt d'activité, déstabilise la prise de décision des gestionnaires et amène un sentiment de précarité d'emploi chez les ressources en place.

L'autre enjeu communiqué à la FQM concernant le PAC est la différence entre le financement offert aux

organismes municipaux versus celui offert aux organismes à but non lucratif. Ces derniers obtiennent du financement relativement moins élevé, créant ainsi un déséquilibre entre les actions pouvant être développées entre les territoires de MRC.

Devant tous ces enjeux, une réorganisation s'impose afin de premièrement stabiliser les effectifs des SANA et ultimement éviter le délaissement d'expertises locales, et deuxièmement, dans le but de répondre adéquatement au flux de personnes immigrantes qui désirent s'installer en région.

La FQM demande donc au gouvernement du Québec de :

1. Créer un réseau inspiré d'Accès entreprise Québec avec une enveloppe budgétaire valide pour 5 ans, puisée à même le budget du ministère, qui servira à financer les ressources dédiées à la régionalisation de l'immigration. Cette initiative servira à pérenniser les services locaux en immigration, assurer la rétention des ressources embauchées et préserver l'expertise développée dans chaque MRC.
2. Reconduire le Programme d'accompagnement et de soutien à l'intégration (PASI) avec une bonification budgétaire, afin que le MIFI puisse respecter le financement demandé par les organismes selon les cibles établies en raison du nombre croissant d'immigrants accompagnés en région.

3. Reconduire le Programme d'appui aux collectivités (PAC) avec indexation, d'ajuster l'administration du programme dans le but d'éviter des interruptions d'activités entre les renouvellements et d'assurer un financement équivalent, peu importe l'organisme porteur d'une demande.

RÉPONDRE AUX ENJEUX EN HABITATION LOCALEMENT

Toutes les régions du Québec sont gravement affectées par le manque de logements dont le taux d'inoccupation moyen des municipalités situées hors des grands centres est en deçà du 1 % selon les plus récentes données de la Société canadienne d'habitation et de logement (SCHL).

Concernant le volet des coûts de location, la SCHL estime qu'il faudrait bâtir jusqu'à 1,2 million de logements au Québec d'ici 2030 pour rétablir l'abordabilité du marché dans les conditions actuelles.⁴

NOS DEMANDES :

Créer un volet habitation dans le Fonds régions ruralité.

Entamer un processus d'optimisation afin de diminuer les exigences et l'ampleur de la reddition de comptes associés aux programmes de la SHQ.

Décentraliser les sommes disponibles à la SHQ vers les MRC.


Cette situation a pour conséquence de ralentir de manière importante le développement socio-économique de plusieurs territoires. Le manque de logements freine toutes les démarches d'attractivité ainsi que les projets de développement des entreprises, incapables de loger les nouvelles personnes.

Pour le volet logements sociaux et abordables, 93 % des unités financées par le Programme

d'habitation abordable Québec (PHAQ) de la Société d'habitation du Québec (SHQ) ont été attribuées à des municipalités de 15 000 habitants et plus, une situation inéquitable pour les autres municipalités qui regroupent globalement plus de 25 % de la population québécoise.

La FQM constate donc l'incapacité de la SHQ de contribuer à solutionner la crise du logement en région et juge essentiel que le gouvernement alloue directement aux dirigeants locaux des ressources pour répondre aux défis posés par un taux d'inoccupation

⁴ Collard, Nathalie (2024, novembre). « Un modèle à « casser » ? ». La Presse [journal], sur le site [lapresse.ca](https://www.lapresse.ca). Consulté le date 10 janvier 2025. <https://www.lapresse.ca/contexte/comment-sortir-de-la-crise/2024-11-17/penurie-de-logements/un-modele-a-casser.php>



inédit, de proposer des programmes de logement mieux adaptés aux besoins des populations de leur territoire et de redistribuer équitablement les fonds touchant l'habitation pour ainsi rétablir et assurer une équité entre les grands centres et les régions.

Afin de ralentir la portée des effets négatifs de la pénurie de logements, la FQM réitère au gouvernement la nécessité de créer un volet habitation dans le Fonds régions et ruralité. Les MRC pourraient alors contribuer financièrement aux projets de logements développés localement. Ce volet serait accordé aux 87 MRC ainsi qu'aux villes et agglomérations de La Tuque, Les Îles-de-la-Madeleine, Rouyn-Noranda et Shawinigan.

La FQM appelle aussi le gouvernement à entamer un processus d'optimisation afin de diminuer les exigences et l'ampleur de la reddition de comptes associés aux programmes de la SHQ. À travers ce processus, la FQM demande une décentralisation de sommes disponibles à la SHQ vers les MRC afin d'accroître les moyens d'intervention au niveau local dans le but de déployer plus rapidement des projets de logements sociaux et abordables.

DÉVELOPPER DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES DE QUALITÉ


Dans son mémoire en lien avec les consultations budgétaires de l'an dernier, le plus important regroupement du sport de la province, soit la Coalition pour l'avenir du sport au Québec, affirmait que « les infrastructures sportives [devaient] être améliorées afin de non seulement donner le goût aux Québécoises et Québécois de bouger, mais également pour permettre à tous les gens, de tous âges, de tous les milieux et de tous les niveaux; de l'initiation à l'excellence, de pratiquer le sport de leur choix dans un environnement approprié et sécuritaire. »⁵

NOTRE DEMANDE :
Lancer un nouvel appel à projets du PAFIRSPA dès 2025 et doter l'enveloppe budgétaire d'un montant substantiel et supérieur à celui de l'appel précédent.

De plus le regroupement rappelait l'importance d'injecter plus de fonds publics dans la prévention de la santé et qu'il s'agissait de « la meilleure solution à une panoplie de problèmes au Québec [et qu'] au chapitre de la prévention [...], les investissements en sport et en activité physique prennent tout leur sens. »⁶

⁵ Coalition pour l'avenir du sport au Québec. (2023). Mémoire pour les consultations prébudgétaires en prévision du budget du gouvernement du Québec 2023-2024. <https://www.sportsquebec.com/wp-content/uploads/2023/02/Mémoire-CASQ-21-février-2023.pdf>

⁶ Idem.



Le premier appel à projets du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), sous la gouverne du ministère de l'Éducation, a malheureusement mis en lumière l'important manque d'infrastructures sportives de qualité partout au Québec ainsi que la désuétude de plusieurs.

Lors de cet appel à projets, ce sont près de 1 000 projets qui ont été déposés totalisant 2,7 milliards \$. Avec une enveloppe de 300 millions \$, ce sont finalement un peu plus de 300 projets qui ont été financés, laissant pour compte les deux autres tiers.

Sans l'ombre d'un doute, l'inflation galopante des coûts de construction et des services professionnels, la hausse des standards de qualité et techniques ainsi que l'arrivée de la fin de vie utile de centaines d'infrastructures sportives montrent que l'effort financier étatique doit être supérieur à l'engagement pris initialement par l'actuel gouvernement, soit des investissements équivalents à 1,5 milliard de dollars sur 10 ans.

La FQM demande donc au gouvernement de lancer rapidement un nouvel appel à projets du PAFIRSPA dès 2025 et de doter l'enveloppe budgétaire d'un montant substantiel et supérieur à celui de l'appel précédent afin d'éviter un accroissement exponentiel de l'arriéré actuel des projets d'infrastructure sportive.

FINANCER ÉQUITABLEMENT LE TRANSPORT COLLECTIF ET ADAPTÉ RÉGIONAL

La mobilité durable comporte de nombreux bénéfices sociaux, environnementaux et contribue au dynamisme économique des communautés. À cet effet, le transport collectif et le transport adapté deviennent des services publics incontournables. Ces services de transport des personnes permettent à toutes les régions de se développer et d'assurer leur prospérité, et non seulement à l'intérieur des grandes villes.

Au Québec, plus de 30 % de la population est répartie à l'extérieur des communautés couvertes par les 10 sociétés de transport. L'aide financière allouée au transport collectif régional pour cette part de la population via le programme d'aide au transport collectif n'est que de 6,8 % du total des investissements de l'État québécois. Et cet écart semble continuer de se creuser.

En décembre 2024, le gouvernement du Québec a annoncé l'ajout de 880 millions \$ pour financer le transport collectif jusqu'en 2029.

NOS DEMANDES :

Offrir un soutien financier pour le transport collectif et adapté régional comparable aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport.

Ajuster les calendriers de versement des aides financières gouvernementales liées au transport collectif et adapté.

Procéder à des ajustements législatifs afin de permettre aux administrations municipales d'acquérir et d'opérer des équipements roulants destinés au transport collectif.

Toutefois, uniquement 3 M\$ ont été réservés aux organismes municipaux ou intermunicipaux, au transport collectif régional et au transport adapté. Il s'agit de 0,3 % de la somme annoncée.

Des citoyens dans les régions du Québec n'ont actuellement pas la chance de bénéficier d'un service public de transport collectif, ce qui a pour effet de limiter leur accès aux services essentiels tels que les soins de santé et certaines activités sociales et économiques.

De plus, le ministère des Transports et de la Mobilité durable impose une série de règles abusives en matière de transport collectif et adapté. Ces règles empêchent toute initiative et innovation dans la livraison de ces services par les municipalités locales et régionales. Pourtant, les nouvelles orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire entrées en vigueur en décembre dernier comportent un objectif qui vise à assurer la planification intégrée de l'aménagement et des transports.

Devant ces constats, la FQM formule trois demandes en lien avec le transport collectif et adapté en région. Premièrement, suivant la mise à jour économique de novembre, la FQM exige du gouvernement un soutien financier pour le transport collectif et adapté régional, comparable aux sommes reçues par les territoires desservis par les sociétés de transport. Il est nécessaire de corriger le déséquilibre entre les sommes attribuées aux sociétés de transport qui reçoivent nettement plus de 90 % de l'aide financière, laissant ainsi en plan plus de 30 % de la population québécoise.

Deuxièmement, l'ajustement des calendriers de versement des aides financières gouvernementales liées au transport collectif et adapté est toujours nécessaire. Il est primordial d'optimiser la planification financière municipale et d'éviter aux municipalités et MRC d'assumer des frais de crédits temporaires importants en attendant le déboursé des aides financières consenties par le gouvernement.

Troisièmement, la FQM demande au gouvernement de procéder à des ajustements législatifs afin de permettre aux administrations municipales d'acquérir et d'opérer des équipements roulants destinés au transport collectif, adaptés aux besoins de leur population.



ÉTABLIR UNE RÉELLE DESSERTE AÉRIENNE RÉGIONALE

La FQM a accueilli avec satisfaction l'annonce de la nouvelle version du Programme d'accès aérien aux régions (PAAR) présentée en décembre dernier par le gouvernement du Québec. Cette mouture revampée du programme représente un pas dans la bonne direction pour améliorer la mobilité des citoyens des régions et renforcer l'attractivité économique et touristique de ces mêmes régions.

NOTRE DEMANDE :

Mettre rapidement en vigueur des mesures concrètes afin d'améliorer la desserte aérienne dans toutes les régions du Québec via la Stratégie gouvernementale pour l'aviation qui doit être annoncée.

En rendant les déplacements aériens plus abordables et accessibles, notamment grâce à des rabais pouvant atteindre 85 % des prix des billets d'avion, des réservations directes via les transporteurs, ainsi que l'inclusion des vols à l'intérieur d'une même région ou entre les régions et l'admissibilité des organismes à but non lucratif, le nouveau PAAR répond aux besoins maintes fois exprimés par la FQM et ses membres.

Toutefois, l'inefficacité et la faible amplitude de la desserte aérienne régionale demeurent un frein majeur au développement socioéconomique du territoire québécois. Avant l'arrivée de la pandémie COVID-19, la desserte aérienne régionale était bien mince. Cinq ans plus tard, des régions comptent maintenant sur un seul transporteur avec des horaires de vol non optimaux tandis que d'autres n'accueillent tout simplement plus de vols réguliers.

Les régions éloignées des grands centres économiques que sont Montréal et Québec ou les communautés isolées comme celles de la Basse-Côte-Nord doivent pouvoir compter sur une desserte aérienne fiable, régulière et adaptée aux besoins des utilisateurs. Qu'il s'agisse d'entrepreneurs, de travailleurs, de personnes nécessitant des soins de santé spécialisés, d'étudiants ou de touristes, l'accessibilité au transport aérien commercial devient un service essentiel lorsque les distances à parcourir sont vastes et où les alternatives de transport terrestre sont limitées, voire inexistantes.

Ainsi, en lien avec les améliorations annoncées au Programme d'accès aérien aux régions et la nécessité d'offrir à toute la population une gamme de routes élargie en matière de déplacements aériens, la FQM réclame la mise en vigueur rapide de mesures concrètes afin d'améliorer la desserte aérienne dans toutes les régions du Québec via la Stratégie gouvernementale pour l'aviation qui doit être annoncée.



MIEUX OUTILLER LES COMMUNAUTÉS EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Protéger les milieux humides par des interventions locales

La mise sur pied du programme Accélérer la transition climatique locale (ATCL) par le gouvernement du Québec est un geste fort suivant les demandes de la FQM qui visent à doter toutes les MRC d'un plan climat, et ce, dans le but ultime d'améliorer la capacité d'adaptation des communautés aux conséquences des changements climatiques.

NOTRE DEMANDE :

Transférer aux MRC les 108 millions \$ récoltés par le MELCCFP en compensation à la suite de la destruction de milieux hydriques et humides et effectuer préalablement une modification législative pour y parvenir.

Depuis l'annonce du programme en février 2024, plusieurs MRC sont déjà au travail afin d'élaborer leur plan climat et ainsi définir de manière précise leurs particularités locales et régionales, tout en se dotant de connaissances scientifiques. Ces connaissances s'ajoutent à celles acquises dans le cadre de la réalisation des plans régionaux des milieux humides et hydriques. Par ailleurs, les MRC ont entamé

un vaste chantier de révision de leur schéma d'aménagement et de développement afin de répondre aux nouvelles orientations gouvernementales. Cet exercice implique notamment de miser sur les solutions nature pour réduire les risques liés aux changements climatiques. Dans cette optique, les MRC disposent donc de la légitimité d'agir localement en matière d'adaptation et de lutte aux changements climatiques.

Afin d'accroître les moyens d'intervention des communautés locales, les élus municipaux jugent nécessaire une décentralisation de la gestion du Fonds de compensations des milieux hydriques et humides. Afin d'accélérer les efforts de protection des milieux humides, la FQM demande de nouveau de transférer aux MRC les 108 millions \$ récoltés par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) en compensation à la suite de la destruction de milieux hydriques et humides. Cette somme pourra ainsi être utilisée localement et efficacement afin de restaurer ou créer de nouveaux milieux humides.

Pour y parvenir, la FQM juge nécessaire une modification législative à la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés*, article 15.11. Cette modification permettra une réelle décentralisation des sommes disponibles vers les MRC.



Assurer la bonne application du nouveau cadre réglementaire des milieux hydriques

NOTRE DEMANDE :

Procéder à la mise en place d'un programme de soutien financier aux municipalités afin de leur permettre d'appliquer le nouveau cadre permanent de gestion des zones inondables et des ouvrages de protection.

Le nouveau cadre permanent de gestion des zones inondables et des ouvrages de protection ainsi que ses nouvelles règles de délimitation des zones inondables et des zones de mobilité entraîneront un élargissement significatif de la zone inondable et conséquemment du territoire assujetti à des autorisations municipales.

Le tout est d'ailleurs confirmé par le MELCCFP dans son analyse d'impact réglementaire. Il y est indiqué que la nouvelle cartographie des zones inondables et l'ajout des zones de mobilité « agrandiraient le territoire assujetti à des autorisations municipales. Ainsi, le nombre d'autorisations municipales délivrées annuellement pourrait augmenter. »

Par ailleurs, les projets de règlements proposent d'assujettir de nouvelles activités à une autorisation municipale. Les municipalités devraient également appliquer les normes d'aménagement découlant des projets de règlements. L'application de ces normes nécessiterait des inspecteurs pour en assurer la conformité.

Alors que le gouvernement vient ajouter des responsabilités supplémentaires aux municipalités, il est souhaité que de l'accompagnement financier soit offert aux organismes municipaux pour l'émission des permis et la conformité, ainsi que pour la réalisation des plans de gestion des risques liés aux inondations.

Considérant l'ampleur du projet de modernisation, la formation et l'accompagnement offert aux municipalités seront aussi cruciaux afin d'assurer une application adéquate de la réglementation et éviter les erreurs d'interprétation et d'application.

Avec l'application du nouveau cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, la FQM demande au gouvernement de procéder à la mise en place d'un programme de soutien financier aux municipalités afin de leur permettre d'appliquer le nouveau cadre. Ce programme devra proposer un volet formation et un volet accompagnement financier.



Zones inondables : offrir un soutien aux citoyens affectés

Le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations a soulevé son lot d'inquiétudes chez des milliers de Québécois.

À la suite de la parution des modifications à la délimitation des zones inondables et aux normes y étant associées, l'une des préoccupations fondamentales exprimées par les élus et les professionnels municipaux concerne l'impact sur les propriétés des citoyens qui se retrouveront en zone inondable.

Cette préoccupation est d'autant plus grande suivant les intentions annoncées des institutions financières et des compagnies d'assurance de se retirer ou de resserrer les conditions pour les résidences situées dans de telles zones.

Bien que la FQM convie de la nécessité de mettre en place un nouveau cadre réglementaire basé sur une approche de gestion des risques liés aux inondations, il est indispensable de réfléchir rapidement aux mesures qui devront être mises en place pour soutenir les citoyens qui verront leur bien le plus précieux dévalué ou soumis à des normes extrêmement restrictives, avec les conséquences qui en découleront.

La FQM appelle donc le gouvernement à mettre en place des mesures afin d'accompagner les citoyens qui seront affectés par une dépréciation de valeur foncière de leur propriété et une perte potentielle des opportunités de vente résultant desdites modifications.

NOTRE DEMANDE :

Mettre en place des mesures afin d'accompagner les citoyens qui seront affectés par une dépréciation de la valeur foncière de leur propriété et une perte potentielle des opportunités de vente résultant des modifications à la délimitation des zones inondables et aux normes y étant associées.



SOUTENIR DAVANTAGE LES CAMPS DE JOUR

Les camps de jour datent de plusieurs dizaines d'années au Québec. Depuis leur création, les besoins des familles ont changé, leur fréquentation s'est accrue et il a été possible d'assister à une réelle professionnalisation des camps.

NOTRE DEMANDE :
Bonifier substantiellement l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement.

Selon l'Association des camps du Québec, plus de 400 000 personnes fréquentent les camps du Québec durant l'été et les camps de jour composent la majorité de l'offre estivale des camps⁷. Il est donc possible d'affirmer que le service de camps de jour est devenu essentiel pour faciliter la conciliation famille-travail en période estivale pour une grande majorité de familles québécoises.


Sans l'existence de ceux-ci, des milliers de parents devraient s'absenter du travail et le continuum de la prise en charge des enfants durant l'été via une programmation et des services structurés serait brisé.

Concernant les camps de jour municipaux, l'organisation de ceux-ci n'est pas une obligation municipale. Malgré cela, la grande majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux sachant bien que ces services sont devenus nécessaires pour le bien-être des familles. Rappelons également qu'il n'existe pas de soutien financier pour l'organisation de ces services considérés de loisir.

Du côté juridique, selon la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, « les camps de jour, comme l'ensemble des services publics au Québec, ont des obligations [...] envers les enfants en situation de handicap. En effet, la Charte des droits et libertés de la personne, une loi quasi constitutionnelle qui a préséance sur toute loi du Québec, interdit la discrimination dans les services offerts au public. L'administration d'un camp de jour doit tenter d'accommoder l'enfant en situation de handicap et ne peut le référer automatiquement à un camp spécialisé. »

Pourtant, les municipalités et les organismes opérateurs de camps de jour ne reçoivent pas de financement récurrent pour offrir de façon sécuritaire et en nombre suffisant des places à une clientèle à besoins particuliers. Ils ont plutôt accès au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées qui offre une aide financière aux organismes pour les appuyer dans le développement de la pratique d'activités de loisir par les personnes handicapées.

⁷ Association des camps du Québec. (2024). Recommandations pour un encadrement sécuritaire des activités de camps de jour, camps de vacances et camps familiaux au Québec.
<https://campsquebec.com/upload/file/Memoire-de-IACQ-mars-2024.pdf>



Actuellement, selon les représentants de l'écosystème des camps de jour du Québec, le Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement est financé à la hauteur de 5,4 millions \$ ce qui permet de répondre uniquement à 30 % de la demande actuelle en accompagnement du loisir pour les personnes handicapées, dont près de 80 % de ces sommes sont dédiées aux camps de jour.

Comme démontré ci-dessus, les camps de jours municipaux sont essentiels pour des milliers de familles à travers le Québec. Afin d'assurer des services à la portée du plus grand nombre de familles possible, la FQM demande au gouvernement de bonifier substantiellement l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - volet accompagnement (PAFLPH), qui, selon le financement actuel, répond à uniquement 30 % de la demande réelle.


ACCROÎTRE LES EFFORTS DE REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE PATRIMONIAUX EXCÉDENTAIRES

NOTRE DEMANDE :
Reconduire et doubler l'enveloppe budgétaire allouée au Conseil du patrimoine religieux du Québec pour le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux, portant l'enveloppe totale à 20 millions \$.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ) a pour mission de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois. Agissant comme acteur privilégié auprès des autorités locales, régionales et nationales, le CPRQ œuvre à promouvoir la réutilisation durable du patrimoine religieux.

Au cours des dernières années, plus de 200 lieux de culte ont été acquis par des municipalités de toutes les régions du Québec. De ce fait, la majorité d'entre elles sont des municipalités de moins de 5 000 habitants. Ces acquisitions génèrent ainsi des fonctions stables et assurent un usage public aux édifices patrimoniaux excédentaires.

Dans son budget 2024-2025, le gouvernement du Québec, via le ministère de la Culture et des Communications, a accordé au CPRQ une enveloppe de 10 millions \$ pour l'opérationnalisation du Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. L'objectif du programme d'aide financière est de faciliter la transition des lieux de culte patrimoniaux excédentaires vers de nouveaux usages en lien avec les besoins des communautés, tout en favorisant la conservation et la mise en valeur de leurs caractéristiques patrimoniales.



En 2024, le CPRQ a reçu 58 demandes d'aide financière totalisant près de 30 millions \$ pour le Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux. Au total, uniquement 26 demandes ont pu être acceptées dû aux limitations budgétaires. Concernant le volet 2 du programme qui permet la réalisation de travaux de restauration et de mise aux normes, seulement 7 projets ont pu être retenus.

La FQM souhaite vivement que l'enveloppe initiale de ce programme soit reconduite et que son budget soit doublé pour atteindre la somme de 20 millions \$. Il est nécessaire de soutenir les communautés qui souhaitent réaliser des projets de requalification de lieux de culte patrimoniaux excédentaires afin de protéger l'héritage architectural légué par nos bâtisseurs.